

Le dictionnaire et son utilisateur

Christine Durieux

France

« Le public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands services ni plus promptement ni à plus de gens que les dictionnaires. »

Préface du Dictionnaire Universel de Furetière⁽¹⁾ (1684)

Résumé

Le présent développement s'intéresse aux fonctions du dictionnaire dans leur relation aux attentes des utilisateurs, selon qu'ils consultent le dictionnaire à des fins de compréhension ou d'expression. Ainsi, on peut s'interroger sur la mesure dans laquelle la structure et le contenu de l'article du dictionnaire répondent aux besoins des utilisateurs. A cet effet, on se fonde sur le dictionnaire français pour analyser ce que l'utilisateur, qu'il soit francophone natif, locuteur de français langue seconde ou langue étrangère, peut y trouver selon qu'il cherche à vérifier l'orthographe d'un mot, à apprendre sa prononciation, à en connaître la définition, à cerner les conditions de son emploi, à choisir un synonyme, à découvrir ses dérivés, etc.

المُلخَص

يهتم هذا العرض بوظائف المعجم في علاقتها مع ما ينشده المستعملون عند رجوعهم إليه لغرض الفهم أو التعبير، لذا نستطيع أن نتساءل إلى أي مدى تستجيب بنية نص المعجم ومضمونها لحاجات المستعملين، لهذا سنستند إلى المعجم الفرنسي لتحليل ما يمكن أن يجده المستعمل فيه سواء كان فرانكفونيا بالأصل، أو ناطقا بالفرنسية باعتبارها لغة ثانية أو لغة أجنبية، حسب ما يبحث عنه؛ طريقة كتابة كلمة ما، تعلم نطقها، الاطلاع على التعريف، حصر شروط الاستعمال، اختيار المرادف، أو الاطلاع على مشتقاتها، إلخ.

Abstract

The present paper deals with the functions of the dictionary in their relation to the users' expectations, according to the purpose of their consultation as being for comprehension or expression. Thus, one might question the extent to which the structure and content of the dictionary article meet the users' needs. For this purpose, we take the French dictionary as a basis to analyse what the user, whether being a French native speaker, a speaker of French as a second language, or as a foreign language, can find as he seeks to check the orthography of a word, to learn its pronunciation or definition, to define its use conditions, to select a synonym, to discover its derivatives, etc.

Introduction

Les Rencontres internationales de la lexicographie, dont la huitième session se déroule actuellement, ont pour objet de traiter des questions relatives à la confection des dictionnaires en arabe et accessoirement en d'autres langues. Jusqu'à présent, les réflexions menées sur le dictionnaire ont surtout porté sur la conception et la fabrication des dictionnaires du point de vue des lexicologues et des lexicographes, ce que reflète légitimement l'intitulé des présentes Rencontres. En marge de cet axe privilégié, le choix est ici d'examiner la structure de l'article du dictionnaire vue sous l'angle de l'utilisateur. Selon sa connaissance de la langue - maternelle, seconde ou étrangère - le recours au dictionnaire porte sur des mots plus usuels ou au contraire d'emploi plus rare, mais les fonctions attendues du dictionnaire sont les mêmes pour tous. Le dictionnaire dont il est question dans le présent développement est le dictionnaire français monolingue. Bien entendu, il ne s'agit de faire ni l'apologie, ni le procès de tel ou tel éditeur ou auteur de dictionnaire, mais plutôt d'envisager la relation entre le dictionnaire et son utilisateur.

Pour commenter et évaluer la pertinence de la structure et du contenu de l'article du dictionnaire, le principe retenu ici n'est pas de juger de l'accumulation des données d'ordre philologique, classées en rubriques choisies par le lexicographe, mais plutôt d'adopter le point de vue de l'utilisateur qui cherche des réponses pratiques à ses interrogations et qui les trouve ou ne les trouve pas. Cela conduit à se poser une double question : à qui sert le dictionnaire et à quoi sert le dictionnaire ?

Aujourd'hui, dès lors qu'elle sait lire, toute personne devient un utilisateur potentiel de dictionnaire. L'enfant et l'adolescent curieux naviguent joyeusement dans le dictionnaire, des heures durant, pour y acquérir des connaissances, non seulement apprendre des mots, mais aussi et surtout découvrir le monde des réalités ainsi dénommées. Toutefois, il s'agit là d'une utilisation particulière, sans doute propre à une tranche d'âge, qui justifierait une réflexion à part entière sur l'itinéraire de lecture et le mode d'enchaînement des articles consultés, souvent à partir de définitions de mots ignorés comportant elles-mêmes des mots ignorés et ainsi de suite. Pour le grand public, la consultation du dictionnaire est une opération ponctuelle et brève. En conséquence, on s'intéresse aux circonstances et à la manière dont l'utilisateur se sert du dictionnaire pour voir dans quelle mesure son organisation et la structure des articles sont de nature à répondre à son attente.

1. Fonctions du dictionnaire

Dans la Préface de son Dictionnaire (1862), J-B. P. Boissière rappelle la double fonction du dictionnaire : « Elle [l'Académie française] avait pourtant reconnu la double nature des services que doivent rendre les dictionnaires, puisqu'elle dit au commencement de sa préface : «Tous ceux qui ont étudié les langues grecque et latine n'ignorent pas les secours qu'on tire des dictionnaires pour l'intelligence des auteurs qui ont écrit en ces langues, et pour se mettre soi-même en état de les parler et de les écrire. » Aider à comprendre, puis aider à parler et à écrire⁽²⁾ : voilà bien la double utilité constatée par l'Académie ; et pourtant son dictionnaire, comme tous les autres, semble fait uniquement pour aider à comprendre. » La critique de Boissière porte sur le fait que le classement alphabétique des mots ne permet d'accéder qu'aux mots que l'on a déjà rencontrés et que l'on veut comprendre, sans permettre de découvrir les mots dont on a besoin pour s'exprimer. « Ainsi donc les dictionnaires, tels qu'on les a faits jusqu'ici, sont des livres où l'on trouve la signification et la nature des mots que l'on a rencontrés dans ses lectures ; rien de plus. » En fait, un rapide sondage permet de mettre en évidence les deux motivations les plus courantes de la consultation du dictionnaire français : vérifier l'orthographe d'un mot et connaître la définition d'un mot. Ces deux cas présupposent effectivement la connaissance, même imparfaite, du mot étudié. A cet égard, Boissière poursuit son analyse de la consultation du dictionnaire : « Sur dix recherches que nous faisons dans un Dictionnaire français, il n'y en a pas deux peut-être qui aient pour objet la signification, c'est le plus souvent l'orthographe qui nous est mal connue, souvent aussi c'est le genre masculin ou féminin d'un substantif sur lequel nous ne sommes pas fixés ; ou bien c'est la prononciation, l'étymologie : voilà presque toujours ce qui force à recourir au Dictionnaire. Quant à la signification, comme un mot ne se présente jamais seul, comme celui qui nous est inconnu se trouve toujours précédé et suivi de plusieurs autres qui nous sont parfaitement connus, le sens général suffit ordinairement pour nous faire deviner ce que nous ne savons pas ; et si, dans ces circonstances, nous ouvrons quelquefois le dictionnaire, c'est plutôt pour vérifier un jugement porté d'avance que pour apprendre réellement quelque chose. »

Toutefois, les raisons de consulter un dictionnaire ne se limitent pas à ces besoins les plus fréquents. En effet, même si les visées de l'écriture aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'au XVIII^e siècle, le producteur contemporain de documents n'en partage pas moins les mêmes préoccupations : « Sur ce

pied-là quel est le but du Dictionnaire de l'Académie? Quel est son caractère essentiel? C'est de fixer les beaux esprits qui ont un Panegyrique à faire, une pièce de Théâtre, une Ode, une Traduction, une Histoire, un Traité de Morale, ou tels autres beaux livres. C'est, dis-je, de les fixer, lors qu'ils ne savent pas bien si un mot est du bel usage, s'il est assez noble dans une telle circonstance, ou si une certaine expression n'a rien de defectueux. »⁽³⁾ Le second volet de l'utilité du dictionnaire est donc très important : vérifier la conjugaison d'un verbe, rechercher la construction d'un mot, cerner son emploi dans un domaine donné, étudier son environnement, dégager des combinatoires, etc. Or, l'article du dictionnaire de langue, tel qu'il est conçu et structuré, ne permet pas toujours de trouver les réponses à ce type de recherche, tant s'en faut.

Ce que l'utilisateur recherche dans un dictionnaire, c'est donc la manière de s'exprimer de façon correcte, précise et nuancée, conformément à l'usage. Cette notion d'usage, comme référence, est déjà évoquée à l'époque antique par Quintilien⁽⁴⁾ : « Quant à l'usage, c'est le maître le plus sûr, puisqu'on doit se servir du langage comme de la monnaie qui a cours public et avoué... J'appellerai donc usage ce qui est consacré parmi les gens les plus éclairés. » Le respect de l'usage est donc présenté comme un pilier de l'art oratoire, et dix-huit siècles plus tard l'usage est explicitement pris comme référence et annoncé comme tel par P-E. Littré dans la Préface de son Dictionnaire (1863) : « L'usage contemporain est le premier et principal objet d'un dictionnaire. C'est en effet pour apprendre comment aujourd'hui l'on parle et l'on écrit, qu'un dictionnaire est consulté par chacun. » Ainsi, Littré se démarque, d'une part, de la volonté normative des travaux de l'Académie et, d'autre part, des ouvrages traitant de l'histoire de la langue et de son évolution, et de la présentation des mots en diachronie.

2. L'article du dictionnaire

Concrètement, l'article du dictionnaire français indique généralement sous le mot-vedette, sa prononciation, sa nature, son origine voire son étymologie. Puis viennent les définitions correspondant aux diverses acceptions du mot et, parfois, des exemples d'emploi. Il n'y a pas lieu ici de revenir sur le statut de la définition ni sur la valeur des exemples, thèmes qui ont fait l'objet de précédents colloques et publications. Le but est plutôt de pointer les carences des dictionnaires dans la relation avec l'utilisateur. Que peut-on chercher dans un dictionnaire que l'on n'y trouve pas ?

Si l'on consulte un dictionnaire pour rédiger un écrit et que l'on cherche le mot juste pour exprimer sa pensée, les rubriques de l'article ne répondent pas toujours aux attentes. En effet, une carence majeure concerne les dérivés. Il n'est pas question de revenir à la première édition du Dictionnaire de l'Académie (1694) qui avait pour particularité de ne pas présenter les mots par ordre alphabétique, mais de les regrouper par racine étymologique. D'ailleurs, les Académiciens s'en expliquent dans leur Préface : "Comme la Langue Française a des mots Primitifs, & des mots Derivez & Composez, on a jugé qu'il seroit agreable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racines, c'est à dire de ranger tous les mots Derivez & Composez après les mots Primitifs dont ils descendent [...]. Dans cet arrangement de Mots, on a observé de mettre les Derivez avant les Composez, & de faire imprimer en gros Caracteres les mots Primitifs comme les Chefs de famille de tous ceux qui en dependent, ce qui fait qu'on ne tombe gueres sur un de ces mots Primitifs qu'on ne soit tenté d'en lire toute la suite, parce qu'on voit s'il faut ainsi dire l'Histoire du mot, & qu'on en remarque la Naissance & le Progrez; & c'est ce qui rend cette lecture plus agreable que celle des autres Dictionnaires qui n'ont point suivi l'ordre des Racines."⁽⁶⁾ Cette présentation a l'avantage de mettre en évidence des filiations intéressantes. En revanche, même avec l'ajout d'un index en fin de volume et de nombreux renvois dans le texte, il était très difficile de s'y retrouver. C'est pourquoi, dès la deuxième édition (1718) le plan du Dictionnaire de l'Académie est devenu strictement alphabétique.

Avec les dictionnaires actuels, évidemment organisés par ordre alphabétique et dont les articles ne traitent pas explicitement les dérivés, plusieurs problèmes peuvent se poser à l'utilisateur. Le but ici est de montrer que l'agencement préfixe-radical-suffixe n'est pas un simple jeu morphologique suivant un mode de fonctionnement systématique, mais une articulation qui comporte des dimensions sémantiques et pragmatiques.

3. Exemples

3.1. Préfixes

Par exemple, c'est à partir du mot colle, du latin colla, qu'est formé le verbe coller avec la signification « faire adhérer qqch. ; joindre et fixer deux ou plusieurs choses à l'aide de la colle »⁽⁶⁾ ; les dérivés verbaux sont nombreux : décoller – séparer ce qui était collé ; ne plus adhérer

recoller – coller de nouveau

encoller – enduire de colle

contrecoller – coller deux feuilles l’une sur l’autre à l’aide d’un adhésif

surcoller – coller à l’excès

Si décoller peut être considéré comme le contraire de coller, le préfixe dé- ayant une valeur d’opposition, démanger n’est pas le contraire de manger. Pourtant, le Dictionnaire historique de la langue française renvoie démanger à manger en indiquant que ce mot est apparu au XIII^{ème} siècle (1227) avec la signification de ‘ronger’, le préfixe dé- ayant une valeur intensive. On constate qu’un même préfixe peut avoir des valeurs différentes, mais apparemment rien n’indique a priori quelle valeur va prendre ce préfixe dans un mot ou un autre. Par exemple, défendre n’est pas un dérivé de fendre, et déchirer ou déclarer comme décorer sont des verbes morphologiquement autonomes.

3.2. Affixes de nominalisation

Le verbe coller donne collage avec la signification : action de coller. De même, contrecoller donne contrecollage et surcoller donne surcollage. Mais le verbe décoller donne décollage et décollement ; de même, le verbe recoller donne recollage et recollement. Les significations fournies par les dictionnaires sont identiques : action de décoller pour les premiers et action de recoller pour les seconds. Celui qui cherche à s’exprimer en utilisant le mot juste ne sait comment fixer son choix, les définitions étant identiques. Certes, il doit se conformer à l’usage, mais encore faut-il connaître cet usage ou au moins avoir les moyens d’en prendre connaissance. On peut objecter que, précisément, c’est le rôle des exemples de désambiguïser la situation. Mais ce n’est pas si simple. En effet, la présence de co-occurrents n’est pas nécessairement discriminante : on peut trouver aussi bien décollage que décollement en co-occurrence avec affiche ou timbre, par exemple :

décollage d’une affiche – affiche que quelqu’un sépare délibérément du support sur lequel elle était placardée.

décollement d’une affiche – affiche qui tend à se détacher de son support

décollage d’un timbre – volonté de détacher le timbre de l’enveloppe sur laquelle il était collé

décollement d’un timbre – timbre (mal collé) qui adhère encore partiellement à l’enveloppe mais tend à s’en détacher

décollement de la rétine – détachement partiel du fond de l’œil

décollement des oreilles – écart par rapport aux parois latérales du visage

Dans cet exemple, on peut inférer que le suffixe –age indique une action volontaire alors le suffixe –ment indique une action spontanée. Toutefois, la consultation du dictionnaire permet de découvrir l’existence d’un autre suffixe dérivationnel : décoll-ation. Dans ce cas, la rubrique étymologie se révèle efficace, puisqu’elle indique une origine latine de-collum signifiant ‘couper le cou’ c’est-à-dire décapiter. L’origine n’est pas colla/colle mais collum/cou. On est alors en présence d’un tout autre mot.

Les affixes de nominalisation sont divers et n’ont pas toujours la même valeur. Il incombe au philologue de faire émerger des régularités dans les dérivations et d’en expliquer les motivations. Ainsi :

tache→tacher→détacher→détachage/détachement

déchirer→ déchirage→déchirement/déchirure

dégrader→dégradation, mais pas dégradage ni dégradement

aliéner→aliénation

éclabousser→éclaboussure, et aussi éclaboussement mais pas éclaboussage

boursouffler→boursoufflure, mais aussi boursoufflage et boursoufflement avec les mêmes significations : état de ce qui est boursoufflé ; action de boursouffler.

Pour celui qui rédige en français et s’interroge sur la transformation d’un syntagme verbal, la tâche est ardue. En effet, la démarche est double : d’une part, vérifier les formes existantes et, d’autre part, saisir les nuances de signification entre plusieurs nominalisations possibles afin de choisir la mieux appropriée.

Dans certains dictionnaires, deux dérivations apparaissent juxtaposées en mots-vedettes ; c’est le cas, par exemple, dans le Grand Robert de la langue française, où Défrichage et Défrichement sont indiqués sur la même ligne en vedette comme pouvant être utilisés indifféremment. En revanche, dans Larousse, Défrichage figure avec la définition ‘Action de défricher’ puis, plus loin dans l’ordre alphabétique apparaît Défrichement avec un simple renvoi à Défrichage, laissant entendre ainsi que ces deux mots sont interchangeable. Le fait que le second renvoie au premier n’indique pas qu’il faille privilégier l’usage de Défrichage au détriment de Défrichement, la raison de ce renvoi est purement une question d’ordre alphabétique.

Quelle est la dérivation pertinente dans un contexte donné : à partir de capter,

faut-il retenir captage ou captation ou capture ?⁽⁷⁾ Ces trois mots figurent dans le dictionnaire, mais quels en sont les emplois ? La réponse n'est manifestement pas dans le dictionnaire mais se trouve dans de la documentation relevant du domaine étudié. Il en est de même, par exemple, pour filtre→filtrer qui donne filtrage si l'objet est de l'information ou des personnes et filtration dans le domaine physico-chimique avec des membranes de micro-filtration voire de nano-filtration.

Quant au genre, toujours dans les dérivés de colle : colleur a pour féminin colleuse. Toutefois, si un colleur est une personne qui colle des affiches, une colleuse est un appareil de montage de films qui fixe les épissures. On observe une autonomie sémantique des noms, avec un resserrement des champs sémantiques.

A cet égard, le passage à une autre langue, en l'occurrence l'anglais, est révélateur. Les référents donnent lieu à des dénominations différentes. Par exemple :

coller – to stick, to glue (papier, bois, carton)

to paste up, to post (affiche)

colleur – billposter (affiche)

colleuse – splicer (film)

décoller – to take off, to get off, to peel off, to remove, to unstick

décolleuse – steam stripper⁽⁸⁾ (papier peint)

décollage – take-off (avion, économie)

décollement – detachment (retine)

protruding (oreilles)

recoller – to stick again / back, to restick

to reseal (enveloppe)

contrecollé – plywood (bois), (foam)-backed (rembourrage, isolant)

collage – wine fining (vin)

sizing (papier)

La nominalisation par affixe donne lieu à des emplois dictés par l'usage, et l'usage se constate dans des documents authentiques. Ainsi quand on abat un arbre on peut parler de l'abattage de l'arbre, mais si dans un règlement de compte un protagoniste abat un adversaire, l'usage ne permet pas de parler de l'abattage de l'homme. Or, cette précision ne figure pas dans les dictionnaires.

3.3. *Prépositions et postpositions*

Les prépositions et postpositions verbales posent également des problèmes comme en témoignent les confusions relevées couramment dans les médias. Par exemple, à propos des prochains jeux olympiques de Londres en 2012, des journalistes énumèrent des performances attendues de certains champions qui ont brillé récemment dans d'autres compétitions mondiales et affirment ... il faudra compter sur eux, alors qu'ils veulent dire manifestement ... il faudra compter avec eux.⁽⁹⁾ Sur le plan grammatical, la phrase est correcte, ce qui la rend fautive, c'est la co-occurrence avec l'affirmation ... il faudra, qui est incompatible avec une notion de confiance. Dans ces circonstances, il serait correct de dire :

On peut compter sur eux (leur faire confiance) pour rapporter une médaille à leur pays.

Il faudra compter avec eux (s'en méfier).

Conclusion

Quand l'utilisateur recourt au dictionnaire pour comprendre ce qu'il lit, il consulte l'article sous le mot-vedette dont il observe la chaîne graphique, et s'intéresse en premier lieu à la définition qui, dans le meilleur des cas, répond à son attente. Toutefois, si la définition comprend des mots ignorés de l'utilisateur au point de faire obstacle à la compréhension, alors l'utilisateur en recherche la définition et peut ainsi, de proche en proche, parcourir la totalité du dictionnaire.

Quand l'utilisateur recourt au dictionnaire pour comprendre ce qu'il entend, la tâche est moins aisée, car il doit tenter de trouver le mot-vedette avec la bonne orthographe ; or a priori, il l'ignore et ne dispose que de la chaîne sonore, ce qui peut l'amener à errer dans les pages du dictionnaire en procédant par tâtonnements.

Quand l'utilisateur recourt au dictionnaire pour s'exprimer, l'accès aux mots est semé d'embûches, l'utilisateur ne pouvant procéder qu'en formant des hypothèses puis en en cherchant confirmation, bref en avançant par essais et erreurs. S'il veut trouver le mot juste de nature à exprimer au plus près sa pensée, il puise dans le dictionnaire des mots existants, constituant des solutions qu'il pense possibles, mais sans certitude de l'adéquation du mot au contexte auquel il le destine. Dans ce cas, le dictionnaire n'offre pas une porte de sortie du problème posé, mais une porte d'entrée pour entamer une

recherche documentaire, seule garante de l'appropriation du dire au vouloir-dire. De plus, les mots ne suffisent pas, encore faut-il qu'ils correspondent à l'usage dans l'environnement de la communication voulue et qu'ils s'intègrent dans le discours afin de remplir la mission de la communication et d'exercer l'impact recherché sur le lecteur. Là, le dictionnaire n'est pas d'un très grand secours et la solution passe nécessairement par une recherche documentaire méthodique pour découvrir l'usage dans le domaine concerné.

Enfin, ces remarques conduisent à deux recommandations, notamment pour l'élaboration de fiches lexicographiques et terminologiques : outre les rubriques habituelles, il paraît utile de prévoir une rubrique listant les dérivés avec leurs significations différenciées et leur champ d'application. Il serait aussi très efficace de remplacer la rubrique des synonymes qui souvent induit l'utilisateur en erreur, lui laissant croire que des mots sont interchangeable, par une rubrique 'Attention – ne pas confondre' qui aurait le mérite de préciser les spécificités d'emploi de mots couramment considérés comme substituables.

Références

- 1- Antoine Furetière étant mort avant la parution de son Dictionnaire, sa Préface est l'œuvre d'un auteur anonyme.
- 2- On remarque que cette double utilité - comprendre et s'exprimer - rejoint les deux temps majeurs de l'opération traduisante dont le but est de comprendre pour faire comprendre.
- 3- Cette citation de l'auteur de la Préface du Dictionnaire de Furetière (1684) est délibérément maintenue dans l'orthographe de l'époque.
- 4- Quintilien (42-95 AD), rhéteur latin du 1er siècle de notre ère, a sans doute été le premier professeur de l'instruction publique à Rome. Nommé par l'empereur Vespasien en 69, il ouvre une école de rhétorique et publie De institutione oratoria, œuvre imposante et pédagogique sur l'art oratoire.
- 5- L'orthographe et la typographie de l'époque ont été conservées.
- 6- Le Grand Robert de la langue française, 2001.
- 7- En fait, la forme capture est un déverbal issu de capturer.
- 8- Dénomination par mode de fonctionnement sur le modèle de vacuum cleaner pour aspirateur.
- 9- Compter sur quelqu'un implique une relation de confiance, alors que compter avec quelqu'un signifie tenir compte de son existence.

Bibliographie

- Dictionnaire analogique de la langue française
- Dictionnaire de l'Académie française (6e édition), 1835
- Dictionnaire de l'Académie française (7e édition), 1879
- Dictionnaire de l'Académie française (8e édition), 1932-1935
- Dictionnaire historique de la langue française, 1993.
- Dictionnaire Universel contenant généralement tous les Mots François tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et les Arts : divisé en trois Tomes, Antoine Furetière, 1684.
- Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle (15 volumes)
- Jean-Baptiste Prudence Boissière, 1862.
- Le Dictionnaire de la langue française (4 tomes) Emile Littré, 1863-1877.
- Le Dictionnaire de l'Académie française (3e édition), 1740
- Le Dictionnaire de l'Académie française (4ème édition), 1762
- Le Dictionnaire de l'Académie française (5e édition), 1798
- Le Dictionnaire de l'Académie française Dédié au Roy (1ère édition), 1694
- Le Grand Robert de la langue française, 2001.
- Nouveau Dictionnaire de l'Académie française Dédié au Roy (2e édition), 1718
- Pierre Larousse, 1866-1876 (deux suppléments, 1878 et 1888).
- Répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots utilité du dictionnaire plus que doublée et adaptée à tous les besoins possibles de ceux qui lisent ou écrivent, entendent parler ou parlent eux-mêmes en français.